

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2023 POUR L'ACHAT D'UN *Vélo* À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

Dans le cadre de sa politique sociale envers ses administrés et afin de permettre le développement de l'usage quotidien du vélo, le CCAS de la commune de Witry-lès-Reims met en place un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique pour les habitants de la commune.

1 - OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'usages de l'aide financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, de définir les engagements du bénéficiaire et d'indiquer le contenu du dossier et les modalités de son instruction.

3 - CONDITIONS DE VERSEMENT DE L'AIDE

La subvention sera attribuée, par virement bancaire, aux bénéficiaires, par ordre d'arrivée des dossiers complets à la Mairie de Witry-lès-Reims. Elle sera délivrée jusqu'à épuisement des crédits alloués à cette opération dans la limite d'une enveloppe globale de 2 000€.

2 - BÉNÉFICIAIRES

L'aide à l'achat est destinée aux personnes physiques justifiant de leur résidence principale dans la commune de Witry-lès-Reims. Le demandeur doit être âgé de plus de 18 ans. Les personnes morales sont exclues du dispositif. L'aide ne sera attribuée qu'une seule fois par personne, dans la limite d'une subvention par foyer fiscal et par an.

4 - CONTENU DU DOSSIER D'ATTRIBUTION

La subvention sera délivrée uniquement sur transmission des **pièces justificatives suivantes** :

- Pièce d'identité de la personne
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (*hors facture de téléphonie mobile*)
- Facture d'achat comprise entre le 4 avril et le 31 Décembre 2023
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) pour le virement de la subvention
- Règlement dûment complété et signé



Witry
lès-Reims

C.C.A.S.
Witry
lès-Reims

MAIRIE DE WITRY-LÈS-REIMS - PLACE DE LA MAIRIE
TEL : 03 26 97 02 25

5 - CARACTÉRISTIQUES D'ÉLIGIBILITÉ

Le Vélo à Assistance Electrique pourra être neuf ou d'occasion. Le matériel devra répondre aux normes européennes et françaises en vigueur et ne devra pas utiliser de batterie au plomb. Le vélo devra répondre à un usage du quotidien.

Pour la subvention délivrée par le CCAS de Witry-lès-Reims, le vélo à assistance électrique peut être acheté dans n'importe quel magasin pouvant proposer ce type de bien (magasin de sport, vélociste, centres commerciaux, etc...). Les achats sur des sites de e-commerces sont exclus.

7 - SANCTION EN CAS DE DÉTOURNEMENT DE LA SUBVENTION OU DE FAUSSE DÉCLARATION

Le détournement de l'aide, notamment en cas d'achat pour revente, est qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues dans l'article 314-1 du code pénal. Toute déclaration frauduleuse ou mensongère est sanctionnée par les articles 313-1 et 4414-6 du code pénal.



6 - MONTANT DE LA SUBVENTION

La subvention accordée par le CCAS est de 100 € par dossier. La subvention ne sera délivrée qu'une seule fois par an (si opération reconduite pour les années suivantes) et par foyer fiscal. Le vélo doit être acquis entre le 4 avril et le 31 décembre 2023.

Sous réserve d'éligibilité, l'aide est cumulable avec l'aide de la Communauté Urbaine du Grand Reims et l'aide « Bonus Vélo » de l'Etat. Ces subventions complémentaires font l'objet d'une demande spécifique auprès des services instructeurs concernés.

8 - COLLECTE DES DONNÉES PERSONNELLES

En France, les données personnelles sont notamment protégées par la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'article L. 226-13 du Code pénal et la Directive Européenne du 24 octobre 1995. Les données que nous allons recueillir dans ce dossier de subvention sont uniquement celles que vous consentirez à nous fournir et ne seront en aucun cas transmises à un tiers et aucun usage commercial ne sera fait de ces données. Elles nous sont nécessaires afin de pouvoir répondre à votre demande et pour vous fournir le service correspondant. Seuls les agents des services concernés sont amenés à traiter vos données. Ces données sont conservées pendant toute la période de validité de la subvention. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation du traitement. Vous pourrez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. Vous avez la possibilité de contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante mairie@witry-les-reims.fr pour toute information concernant vos données personnelles, ou d'introduire une réclamation auprès de la CNIL sur www.cnil.fr.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR - PDF INTERACTIF

Je soussigné(e), Mme, M.

domicilié(e) au

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans ce dossier pour l'obtention d'une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique et atteste avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et d'en respecter les termes.

Fait à

Le

Signature précédé de la mention « Lu et Approuvé »